



## Plusieurs FPS suite à déplacement voiture par DOPC

-----  
Par Heliosphere

Bonjour,

J'ai stationné ma voiture sur un emplacement gratuit et me suis absenté plusieurs semaines. Après l'avoir garée, la mairie a installé des affiches de stationnement gênant en vue de la manifestation du 18 juin (une semaine avant l'évènement).

La DOPC (Direction de l'Ordre Public et de la Circulation) de la préfecture de Paris a déplacé ma voiture le 18 juin sur un emplacement payant. Ne trouvant plus ma voiture, le commissariat de police m'a indiqué où la DOPC l'avait déplacée.

Je l'ai récupérée aussitôt, mais j'ai reçu 3 FPS, et j'ai rédigé 3 RAPO en ligne, en joignant les documents habituels plus la photo de la vignette collée par la DOPC sur une vitre. Sur celle-ci on y lit l'adresse où a été prise la voiture, l'immatriculation et la date de déplacement. Mais l'adresse où elle a été déposée est vide. J'ai indiqué que je n'étais pas responsable du stationnement de mon véhicule sur un emplacement payant et que, de plus, je n'avais pas été informé de son déplacement.

Est-ce un motif valable de contestation (les 3 RAPO ont été rejetés) ?

Cordialement